

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

26 avril 2019
Français
Original : anglais

Troisième session

New York, 29 avril-10 mai 2019

Mise en œuvre de l'initiative visant à créer une situation propice au désarmement nucléaire

Document de travail présenté par les États-Unis d'Amérique

1. La session de 2019 du Comité préparatoire sera l'occasion pour les Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'œuvrer à la réussite de la Conférence d'examen de 2020. Tout au long du cycle d'examen du Traité pour 2020, les États-Unis ont cherché à promouvoir un dialogue plus réaliste sur le désarmement nucléaire, notamment pour favoriser une telle réussite.

2. À la session de 2017 du Comité préparatoire, les États-Unis ont présenté un document de travail (NPT/CONF.2020/PC.I/WP.39) dans lequel ils ont souligné comment le maintien d'un régime vigoureux de non-prolifération contribuait à créer les conditions propices au désarmement. Dans ce document, ils ont estimé que les dispositions fondamentales du Traité, qui ont trait à la non-prolifération (art. I à III), aux utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques (art. IV) et au désarmement (art. VI), étaient souvent présentées à tort comme concurrentes alors qu'elles représentaient les intérêts communs à toutes les Parties au Traité. Concrètement, ils ont précisé dans ce document que le maintien d'un régime vigoureux de non-prolifération permettait une coopération nucléaire pacifique et contribuait à créer une situation plus propice au désarmement nucléaire.

3. Dans ce document de travail, les États-Unis ont fait le bilan des remarquables résultats obtenus ces 50 dernières années dans le cadre du régime de non-prolifération en ce qui concerne la réalisation de ces intérêts communs. Alors qu'à la veille de l'entrée en vigueur du Traité beaucoup craignaient une prolifération nucléaire débridée, moins de dix États sont encore dotés d'armes nucléaires. Au cours du demi-siècle écoulé, les applications pacifiques de l'énergie, de la science et de la technologie nucléaires ont énormément progressé, de sorte que leur diffusion présente des avantages toujours plus nombreux. Des progrès considérables ont également été accomplis en ce qui concerne la réduction des risques nucléaires et l'amélioration de l'efficacité des mesures relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. C'est entre autres au succès du régime de non-prolifération que l'on doit ces progrès.

4. La non-prolifération est certes indispensable pour avancer encore vers le désarmement nucléaire, mais elle n'est pas le seul facteur que les Parties au Traité



désireuses d'emprunter cette voie doivent prendre en compte. En effet, toute perspective de progrès en la matière dépend également des conditions de sécurité.

5. En matière de désarmement, il ne suffit pas de diminuer les arsenaux nucléaires ou d'interdire ces armes sans égard aux conditions de sécurité. Attendre simplement que celles-ci s'améliorent ne fera probablement qu'empirer les choses. Il est illusoire d'espérer parvenir au désarmement sans prendre à bras le corps les problèmes de sécurité qui nuisent actuellement à la réalisation de cet objectif commun.

6. Dans leurs documents de doctrine, les États-Unis ont souvent insisté sur la nécessité de s'attaquer aux conditions de sécurité. Ils ont notamment souligné, dans la révision de leur position nucléaire de 2018 et dans leur stratégie de défense nationale, la détérioration spectaculaire de la situation au cours des dernières années. Dans la révision de leur position nucléaire, ils ont également précisé qu'ils continuaient d'espérer une réponse négociée aux problèmes que posent les armes nucléaires, tout en assurant qu'ils demeureraient attachés à des mesures de maîtrise des armements propres à renforcer leur sécurité ainsi que celle de leurs alliés et de leurs partenaires, vérifiables et applicables et associant les partenaires responsables et respectueux de leurs obligations.

7. Preuve de leur engagement constant à prendre des « mesures efficaces » de désarmement, au sens de l'article VI du Traité, à promouvoir la détente et à renforcer la confiance entre les États afin de faciliter le désarmement, comme le prévoit le préambule du Traité, les États-Unis ont présenté à la session de 2018 du Comité préparatoire, dans un autre document de travail, un concept intitulé « Créer les conditions propices au désarmement nucléaire » (NPT/CONF.2020/PC.II/WP.30). Dans ce document, les États-Unis préconisaient un dialogue qui permettrait d'examiner les préoccupations sous-jacentes en matière de sécurité à cause desquelles la dissuasion nucléaire s'impose pour prévenir les conflits entre grandes puissances et maintenir la stabilité mondiale. Ils précisaient dans ce document qu'un tel dialogue, donnant corps à l'esprit du Traité, serait une voie réaliste et prometteuse vers le désarmement mondial. Afin d'obtenir des contributions utiles de toutes les parties intéressées, les États-Unis ont décrit certaines des tâches spécifiques qui devraient être accomplies pour créer une situation plus propice à la poursuite du désarmement.

Démarche participative

8. Au cours de l'année écoulée, les États-Unis ont cherché aussi souvent que possible à faire avancer les propositions avancées dans les documents de travail cités et à solliciter des avis sur la meilleure façon de concrétiser ce dialogue. Au niveau bilatéral, divers partenaires éventuels ont indiqué comment, selon eux, un tel dialogue pourrait donner des résultats concrets. Lors de la Conférence de l'OTAN sur les armes de destruction massive qui s'est tenue cette année à Reykjavik et lors de réunions officieuses organisées par divers groupes de réflexion, les États-Unis ont également encouragé les participants à faire part de leurs idées sur les thèmes et les modalités possibles de ce dialogue. En outre, ils ont organisé un débat en plénière sur ce concept en marge de la Conférence du désarmement et participé à un colloque universitaire sur le désarmement nucléaire, organisé par la Mission des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, qui a donné lieu à des débats fructueux entre universitaires, représentants de la société civile et diplomates concernant les principes fondamentaux qui sous-tendent la situation internationale actuelle en matière de sécurité et son évolution.

9. Tout au long de ces débats, les États-Unis ont sollicité des propositions sur la manière d'assurer la réussite de cette initiative, afin de commencer à tracer la voie vers le désarmement dans un contexte difficile. Ils espèrent que le cycle d'examen du Traité pour 2020 restera comme celui où le monde s'est engagé sur une voie plus

prometteuse vers le désarmement nucléaire et l'application des dispositions du Traité relatives au désarmement.

Objectifs

10. À l'issue de ces débats constructifs et après avoir examiné des suggestions judicieuses, les États-Unis proposent de lancer un dialogue structuré en vue de créer une situation propice au désarmement nucléaire. Ce dialogue aurait deux objectifs principaux. Tout d'abord, parvenir concrètement à cerner et à traiter les facteurs en matière de sécurité internationale qui entravent les perspectives de désarmement, ce qui peut contribuer à rétablir des conditions plus propices à la paix et la sécurité mondiales et à réduire les risques de conflits violents, en renforçant la confiance et la transparence entre les nations dotées d'armes nucléaires. Ensuite, faire émerger une démarche plus pragmatique en matière de désarmement qui contribuerait à la réussite de la Conférence d'examen de 2020. D'autres participants à cette initiative auront également l'occasion de définir d'autres objectifs communs.

Mise en œuvre de l'initiative

11. Dans un premier temps, en marge de la session de 2019 du Comité préparatoire, les États-Unis organiseront une manifestation parallèle pour présenter le fonctionnement de l'initiative. Ils veilleront notamment, dans le choix des États invités à y participer, à la diversité politique et géographique. Le nombre de participants directs sera limité pour pouvoir cibler et encadrer les débats, qui se fonderont néanmoins sur les interactions plus larges du groupe avec la communauté mondiale. Ceux qui ne pourront participer mais qui souhaitent donner leur point de vue sont encouragés, pour faire en sorte que leurs contributions soient prises en compte, à collaborer avec les participants, y compris ceux d'autres régions.

12. La première réunion plénière du Groupe de travail chargé de créer une situation propice au désarmement nucléaire aura lieu cet été à Washington. Le Groupe de travail devra établir une liste de questions ou d'éléments liés à la situation internationale en matière de sécurité envisagée sous l'angle du désarmement et créer des sous-groupes chargés d'examiner ces facteurs et de faire des propositions. Les éléments examinés peuvent être de toute nature et devraient être définis une fois les principaux défis de sécurité passés en revue de manière honnête et constructive. Par exemple, ils pourraient s'articuler autour de trois grands domaines : 1) les mesures visant à modifier la situation en matière de sécurité en vue de réduire les incitations des États à conserver, constituer ou accroître leurs arsenaux nucléaires ; 2) les organismes et les procédures que les États dotés ou non d'armes nucléaires peuvent mettre en place pour soutenir les efforts de non-prolifération et renforcer la confiance dans le désarmement nucléaire ; 3) les mesures provisoires visant à réduire la probabilité d'une guerre entre États dotés d'armes nucléaires.

13. Le Groupe de travail réuni en plénière examinera également les moyens de mobiliser les pays qui ne font pas partie du Groupe. Les pays participants seront invités à continuer de collaborer avec eux, en particulier dans leurs propres régions, afin de solliciter et de prendre en compte le plus large éventail possible de points de vue.

14. Après la réunion plénière du Groupe de travail, des sous-groupes se réuniront régulièrement pour tenir un dialogue centré sur leurs mandats respectifs et élaborer des rapports d'étape à l'intention de la réunion plénière. Ils entreprendront également au besoin des travaux intersessions pour s'acquitter de leurs mandats et de leurs programmes de travail. Ces réunions formelles et ces travaux intersessions seront au centre des dialogues portant sur les éléments préalablement définis. Les États-Unis

comptent charger une ou plusieurs organisations non gouvernementales de faciliter le dialogue et de fournir un appui logistique.

15. Lors de la Conférence d'examen de 2020, les participants au Groupe de travail feront le point des activités menées en son sein et en tireront les premières conclusions. Toutefois, le processus visant à créer une situation propice au désarmement a vocation à se poursuivre au-delà de la Conférence d'examen, en vue d'atteindre les objectifs collectifs des Parties au Traité en matière de désarmement nucléaire, et à suivre les programmes de travail et les calendriers que les participants ont établis par consensus.

Conclusion

16. Étant donné la détérioration des conditions de sécurité, les progrès de réalisation des objectifs de désarmement énoncés dans le préambule et l'article VI du Traité se sont ralentis. Le débat mondial sur le désarmement s'est enlisé et suscite des frustrations, les obstacles les plus difficiles à surmonter n'étant pas véritablement abordés. En promouvant l'initiative visant à créer une situation propice au désarmement nucléaire, les États-Unis cherchent à dépasser ce dialogue improductif, à contribuer à instaurer des conditions de sécurité plus stables au niveau mondial, à ouvrir de nouvelles perspectives de progrès réels en matière de désarmement et à faire avancer collectivement des intérêts largement partagés. Ils espèrent qu'un engagement constructif et un dialogue ouvert sur cette question essentielle aideront le monde à progresser sur la question du désarmement nucléaire et à obtenir des résultats positifs à la Conférence d'examen de 2020 et au-delà.